

INERIS-DVM-07-15064-01704A

Aix en Provence, le 06/09/2005

**SPPPI PACA - GT « Dioxines »
s./GT « Méthodologie de surveillance »**

**Relevé de conclusions
Réunion du 31/01/2007**

Etaient présents :

- LAFARGE CEMENTS : F. Deflorenne
- ASCOMETAL : A. Jarniac
- MITTAL ARCELOR : M. Depoux
- DRIRE/DIREN : J.L. Bussière, Th. Devillers
- COLLECTIF AIR : C. Clisson
- SOLAMAT MEREX : B. Berbiec
- CEMENTS VICAT : B. Troquet
- CU MPM : S. Couvely
- INERIS : R. Revalor

Excusés :

- CA NCA : M. Lafaurie
- SIDOM : I. Catala
- CU TPM : G. Queffeulou
- AIR/VIE : L. Genty

1. Guide

L'objectif du s./GT était de réaliser un guide des bonnes pratiques pour la conception et la mise en œuvre d'un réseau de surveillance des dioxines dans l'environnement.

Un projet de guide a été rédigé par l'INERIS. Ce projet a été relu et corrigé en séance.

Suites à donner : L'INERIS intègre les remarques et corrections pour en faire une version finale. Cette version sera adressée aux membres du s./GT présents à la réunion du 31/01/2007 pour une dernière validation. La DRIRE prendra en charge par la suite la diffusion du guide aux membres du GT « Dioxines » et par le biais du site internet du SPPPI.

2. Avenir du s./GT

La DRIRE propose que le s./GT poursuive son travail en vue de valider ce guide par une application concrète de celui-ci sur un ou plusieurs sites (notamment multi-émetteurs tels que le site de Fos sur Mer).

La démarche pourrait être en deux étapes :

- appliquer la démarche proposée par le guide sur le site pour la détermination d'un réseau de surveillance commun au site,
- mettre en place un réseau de surveillance conforme au guide.

Le GT ne se réunirait alors que pour suivre les opérations menées par les exploitants concernées et pouvoir tirer des conclusions sur l'utilisation du guide afin de l'améliorer.

Plusieurs membres du s./GT, dont les industriels présents, ont émis des réserves sur cette proposition :

- D'une part, car ils estiment qu'une telle démarche est une affaire de spécialistes et qu'ils voient mal comment elle pourrait être portée par le s./GT.
- D'autre part, car le seul objectif du s./GT, validé collectivement, était la réalisation du guide (cf. AG SPPPI du 21/09/2005).

La DRIRE rappelle que si cet atelier avait pour objet premier la réalisation du guide, la mise en œuvre concrète du guide avait été abordé tant lors de la plénière du GT dioxines de juin 2006 que de l'assemblée générale du 26 septembre 2006. M Dupond Maire de Vedène a d'ailleurs proposé le site de l'UIOM lors de cette dernière assemblée comme site pilote.

En conséquence, dans la mesure où cet objectif n'a pas été validé collectivement, la DRIRE prendra directement contact avec les exploitants pour lancer en dehors du cadre du s./GT cette nouvelle phase d'action.

A la demande d'un industriel de faire prendre en charge un tel réseau par Airfobep, la DRIRE précise qu'une telle solution ne paraît pas a priori possible eu égard aux statuts associatifs des ASQAA. Elle examinera la faisabilité juridique.

Pour sa part, l'INERIS, compte tenu de cette 1^{ère} phase de travail qui s'achève, a exprimé son souhait de ne plus assurer l'animation du s./GT tout en continuant à en être membre suivant son devenir. La DRIRE proposera au secrétaire général du SPPPI de désigner un nouvel animateur et un nouveau cahier des charges à l'atelier.

R. REVALOR
INERIS Méditerranée